

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2025 A 20 H 30***Date de convocation : 05 / 06 / 2025**Effectif légal du conseil municipal : 15**Présents :*

	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
	Marie-Hélène CHAPUIS		Odile ROMIEU
X	Myriam ARGAUD	X	Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT		Sylvie SAGNARD
X	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
	Teddy GARDES		

Absent(s) : 5**Excusé(s) représenté(s) : 4**

M. Teddy GARDES représenté par M. Alain SABATIER
Mme Sylvie SAGNARD représentée par M. Alain VIGOUROUX
Mme Emilie ARSAC représentée par Mme Audrey IACONA
Mme Odile ROMIEU représentée par M. Guillaume HABOUZIT

Secrétaire de séance : Mme Sandrine EXBRAYAT**ORDRE DU JOUR**

- 1 Délibération demande subvention à la Région AURA pour le projet sécurisation stade de foot + actualisation du plan de financement prévisionnel**
- 2 Délibération actualisation plan de financement pour la calade sur vieux pont**
- 3 Délibération droit de préemption AN 523, 5 route de Freycenet**
- 4 Délibération pour le dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Haute-Loire**
- 5 Délibération vente parcelles ZE 197 et ZE 196, Le Fraisse**
- 6 Questions diverses**

Règlement intérieur cimetière

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre amendes de police dotation 2024***

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rajout.

1 Délibération demande subvention à la Région AURA pour le projet sécurisation stade de foot + actualisation du plan de financement prévisionnel

Suite à l'attribution DETR de 20% au lieu des 60% demandés et pour compléter le plan de financement voté en février 2025, le Maire précise que ce projet est éligible à une aide de la Région AURA au titre du volet sport Pacte 2022-2027.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
63 350,00 €	DETR 2025	12 670,00 €	20
	FAFA	6 000,00 €	9
	Région AURA	32 308,50 €	51
	Fonds Propres	12 371,50 €	20
	Total financement	63 350,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à solliciter la participation financière de la Région AURA au titre du volet Sport PACTE 2022-2027**
- **Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

2 Délibération actualisation plan de financement pour calade sur vieux pont

Suite à un nouveau coût estimatif du projet, il y a lieu d'actualiser le plan de financement voté en septembre 2024.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
9 320,00 €	Coup de pouce PNR	5 000,00 €	53
	Région AURA	2 456,00 €	27
	Fonds Propres	1 864,00 €	20
	Total financement	9 320,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

3 Délibération droit de préemption AN 523, 5 route de Freycenet

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que la parcelle AN 523 – 5, route de Freycenet est dans la zone Ua, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération pour le dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Haute-Loire

Suite au classement en cours, il y a lieu de déposer des documents anciens listés par les Archives Départementales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Accepte de déposer les documents listés des archives communales de Laussonne aux archives Départementales de la Haute-Loire**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération vente parcelles ZE 197 et ZE 196, Le Fraisse

Le Maire demande l'avis du CM sur le souhait de M Papparlado d'acquérir les parcelles ZE 196 (220 m²) et ZE 197 (150 m²) du domaine privé de la Commune sises au Fraisse et attenantes à sa propriété.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Émet un accord de principe de cession**
- **Indique le prix de vente fixé à 6 € le m² et précise que tous les frais concernant la transaction : géomètre, enregistrement, notaire... seront entièrement à la charge de l'acquéreur qui devra l'accepter**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

Rajout ordre du jour : Demande de subvention au titre amendes de police dotation 2025

Le Maire expose que les travaux d'aménagement et sécurisation des accès RD 36 et RD 49 peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
Travaux	Département : amendes de police	33 490,00 €	5,78
Aménagement	DETR 2024	200 000,00 €	34,52
centre-bourg	Région AURA	200 000,00 €	34,52
	LEADER	30 000,00 €	5,18
	FONDS PROPRES	115 930,67 €	20
579 420,67 €	Total financement	579 420,67 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

6 Questions diverses

Règlement intérieur cimetièrre : présentation du projet

Renouvellement ligne de trésorerie : Le Maire informe le Conseil qu'une ligne de trésorerie de 300 000 € a été ouverte pour un an au taux de 2,59%

Ecluse route de St Julien après école : Elle a été enlevée par un riverain pour gêne lors de sortie caravane avec accord du Maire et du 1er adjoint. Une réflexion est en cours pour la repositionner ou la réduire afin qu'elle ne crée pas d'obstacle majeur à ce riverain. Cette écluse est efficace pour réduire la vitesse.

Prochain CM mardi 22 juillet

Fin de séance : 22 h 30

AR Prefecture

043-214301152-20250722-PVCM10062025-DE
Reçu le 25/07/2025

[Handwritten signatures and marks in blue and black ink]